

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 726

26 mars 2013

SOMMAIRE

Business Innovation Investment S.A.	34833	Millinery Assets S.à r.l.	34833
Citadel Services PSF S.à r.l.	34838	M.M. Cuisine S.à r.l.	34823
Danel S.A.	34825	M&S Coiffure s. à r.l.	34804
E&H Experts-Conseillers en Energie, S.à r.l.	34802	New-G S.à r.l.	34804
Encana Global Holdings S.à r.l.	34844	New Life Settlement Scenarios S.A.- So- ciété de Titrisation	34804
Etruscan Places S.à r.l.	34808	Night Polo Team S.à r.l.	34804
Etruscan S.C.	34808	Noblestar A.G.	34805
FJ Développement En	34802	Northern Investments S.A.	34813
Fredave Associates S.A.	34802	Nouvelle Boutique Krier S.à r.l.	34805
Global Wealth Management Group S.A.	34841	Ocumito S.A.	34805
Hamon Absolute Return Fund	34836	OPENB S.A.	34806
Hatton Assets Management S.à r.l.	34802	Parkland Capital & Investments LTD	34803
Horizon Santé, S.à r.l.	34848	PIE Group II S.à r.l.	34815
Insitor S.à r.l.	34848	Press Team S.à r.l.	34807
International Investments & Properties S.A. - SPF	34848	Prometheus Immobilière S.à r.l.	34807
Isanne S.à r.l.	34830	Prometheus Immobilière S.à r.l.	34807
Justfin International S.A.	34807	Property Development Luxembourg S.A.	34847
Kayser-Guirsch Sàrl	34806	Red & White S.A.	34806
Lii - Luminous Ideas Inside S.à r.l.	34803	REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial	34847
LKE International Holding S.à r.l.	34803	Sando Luxemburgo S.à r.l.	34848
LOPES Frères S.à r.l.	34803	Southwestern Investments Holding S.A.	34821
LSRC III S.à r.l.	34805	Volcano Investments S.à r.l.	34844
Lugimo S.A.	34806		
Mars Holding S.à r.l.	34828		
Merlin Entertainments Management Com- pany S.à r.l.	34804		

E&H Experts-Conseillers en Energie, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 86, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 146.957.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18/02/2013.

Référence de publication: 2013023964/10.

(130028973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

FJ Développement En, Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R.C.S. Luxembourg B 168.899.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 4 janvier 2013

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 4 janvier 2013 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, au 8 boulevard Paul Eyschen, L-1480, Luxembourg, à partir du 15 février 2013.

FJ DEVELOPPEMENT EN

Signatures

Référence de publication: 2013024015/13.

(130029100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Fredave Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.746.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 décembre 2012 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour avis sincère et conforme

Pour FREDAVE ASSOCIATES S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013024021/15.

(130028826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Hatton Assets Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.111.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2013

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024065/16.

(130029189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

LKE International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013024139/10.

(130029354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Lii - Luminous Ideas Inside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 124.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lii – Luminous Ideas Inside S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013024126/11.

(130029412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

LOPES Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 43, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 89.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOPES Frères S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013024140/11.

(130029486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Parkland Capital & Investments LTD, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 157.841.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2012, LAC/2012/63285.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme «PARKLAND CAPITAL & INVESTMENTS LTD», ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 157841.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 février 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1091 du 28 avril 2012.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013024212/22.

(130029040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Merlin Entertainments Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.776,25.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024155/11.

(130029342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

M&S Coiffure s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 1, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 125.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013024150/10.

(130029358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

New Life Settlement Scenarios S.A.- Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 158.693.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013024176/10.

(130029218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

New-G S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 2, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 114.103.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013024186/10.

(130028787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Night Polo Team S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 80.730.

Le siège social de la société NIGHT POLO TEAM S.A.R.L., RCS Luxembourg n° B 80.730 auprès de la société International Corporate Activities S.A., Société Anonyme à L -1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 février 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013024187/13.

(130028762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Noblestar A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 19.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024190/10.

(130029182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Nouvelle Boutique Krier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 54, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 124.186.

EXTRAIT

En date du 18 février 2013, les Associés ont décidé à l'unanimité:

- De transférer le siège social au 54, rue de la Gare, L-6440 Echternach.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013024191/11.

(130029221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Ocumito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 174.992.

EXTRAIT

L'un des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Eric DUPHIL, a désormais l'adresse suivante:

- 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1313 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Pour OCUMITO S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013024196/13.

(130029046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

LSRC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 173.348.

Extrait des décisions prises par les actionnaires en date du 20 décembre 2012

1. Monsieur Ali HEDAYAT, né le 8 février 1975 à Téhéran (Iran), demeurant professionnellement à Clarendon House, 5th floor, 11-12 Clifford Street, London W1S 2LL, Royaume-Uni, a été nommé gérant.

2. Monsieur Gérard MATHEIS, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé gérant.

3. Monsieur Sinan SAR, né le 5 juin 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé gérant.

4. Monsieur Ali SEIRAFI, né le 16 janvier 1940 à Téhéran (Iran), demeurant professionnellement à 13, chemin de la Rochette, 1202 Genève, Suisse, a été nommé gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2012.

Pour LSRC III S.à r.l.

United International Management

Référence de publication: 2013024141/20.

(130028904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Lugimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 111.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013024143/11.

(130029365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Kayser-Guirsch Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 7, An der Greschen.

R.C.S. Luxembourg B 150.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAYSER-GUIRSCH Sàrl

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013024119/11.

(130029386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

OPENB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.570.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société,
avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Patricia JUPILLE.

Référence de publication: 2013024204/10.

(130029155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Red & White S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 48.232.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 1994, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 451 du 11 novembre 1994.
- Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois sous seing privé, en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C n°383 du 08 mars 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 30 juin 2011 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017, les mandats suivants:

- * Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur;
- * Mademoiselle Nadia PRINTZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur;
- * Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur;
- * Monsieur Didier KIRSCH, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Pour RED & WHITE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013024242/22.

(130029344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Prometheus Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 64.515.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour *PROMETHEUS IMMOBILIERE SARL*
Signature

Référence de publication: 2013024225/12.

(130028981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Prometheus Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 64.515.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour *PROMETHEUS IMMOBILIERE SARL*
Signature

Référence de publication: 2013024226/12.

(130028982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Press Team S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Shopping Center La Belle Etoile, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 156.017.

Résolution des associés du 29 janvier 2013

1^{ère} Résolution

Les associés prennent connaissance que l'adresse privée de l'associée et gérante technique Madame Laurence Grammatico a changé et se lit comme suit L-3347 Leudelange, 1bis, rue de Cessange.

2^{ème} et dernière Résolution

Les associés prennent connaissance que l'adresse privée de l'associé et gérant administratif Monsieur Geoffroy Lallemand a changé et se lit comme suit L-3347 Leudelange, 1bis, rue de Cessange.

Grammatico Laurance / Lallemand Geoffroy.

Référence de publication: 2013024221/15.

(130029360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Justfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 113.139.

Par la présente, nous vous informons que l'adresse des administrateurs de catégorie B, Madame Catherine LANDELLE et Monsieur Joël SCELO est la suivante: rue de la Vallée 61/15, B-1000 Bruxelles, BELGIQUE.

Luxembourg, le 18 FEV. 2013.

Pour: *JUSTFIN INTERNATIONAL S.A.*
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2013024115/15.

(130029109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Etruscan S.C., Société Civile.

Capital social: EUR 2,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg E 5.013.

Etruscan Places S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.555.

—
MERGER PLAN

This merger is to be carried out by way of absorption of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) ETRUSCAN PLACES S.à r.l. (the Company Ceasing to Exist) by the non-commercial partnership (société civile) Etruscan S.C. (the Absorbing Company together with the Company Ceasing to Exist, the Merging Companies).

The managing partner of Absorbing Company and the single manager of the Company Ceasing to Exist have decided to draw up the following draft terms of the merger in accordance with the provisions of article 261 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

1. Description of the contemplated merger. The management bodies of the Merging Companies propose to carry out a merger which will imply the transfer of all assets and liabilities of the Company Ceasing To Exist to the Absorbing Company, in accordance with the provisions of article 274 of the Law (the Merger).

The shares / partnership interests (as the case may be) in the Merging Companies are owned in more than 25% by Mr Bernardino Branca, Italian national individual, residing at via San Maurilio n.23, 20122, Milan, Italy (Mr Branca) and the contemplated Merger is part of an internal restructuring of the group of companies owned by Mr Branca aiming at realigning the activities and streamlining the group structure.

The managing partner and the single manager (as the case may be) of the Merging Companies mutually undertake to take all required steps in order to carry out the Merger, in accordance with the conditions detailed hereafter and set out, hereby, the draft terms of the Merger.

In accordance with article 272 of the Law, the Merger will take effect between the Company Ceasing To Exist and the Absorbing Company when the concurring decisions of the said companies shall have been adopted, i.e. on the date of the last general meeting of the shareholder / partners (as the case may be) of the Merging Companies approving the proposed Merger (the Effective Date).

The Merger shall only take effect towards third parties after the publication of the minutes of the general meetings of the shareholders / partners (as the case may be) of each of the Merging Companies, in accordance with article 9 and article 273 (1) of the Law.

2. Information provided under article 261 (2) of the Law.

a) Type of legal entity, name and registered office of the Merging Companies

- The Absorbing Company

The non-commercial partnership (société civile) Etruscan S.C. has its registered office at 412F; Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number E 5013 and having a capital of EUR 2 divided into 2 partnership interests having a par value of EUR 1 each.

The Absorbing Company has been incorporated on February 19, 2013, pursuant to a partnership agreement executed under private seal.

The articles of association of the Absorbing Company have not been amended since its incorporation.

- The Company Ceasing To Exist

The private limited liability company (société à responsabilité limitée) ETRUSCAN PLACES S.à r.l. has its registered office at 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.555 and having a share capital of EUR 48,000 divided into 480 shares having a par value of EUR 100 each.

The Company Ceasing To Exist has been incorporated under the laws of Italy and has been migrated to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to resolutions taken by the general meeting of shareholders of the Company Ceasing To Exist, held in Milano on June 5, 2007 before the notary Mario Notari, and enacted in Luxembourg by a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1780 of August 22, 2007.

The articles of association of the Absorbing Company have not been amended since.

b) Shares / Partnership interests exchange ratio

- The Absorbing Company

The capital of the Absorbing Company is set at EUR 2.- consisting of 2 partnership interests in registered form, having a par value of EUR 1.- each, all subscribed and fully paid-up.

- The Company Ceasing To Exist

The subscribed share capital of the Company Ceasing To Exist is set at EUR 48,000 consisting of 480 shares, having a par value of EUR 100.- each, all subscribed and fully paid-up.

- Exchange for the contribution

In consideration for the transfer of all the assets and liabilities of the Company Ceasing To Exist by operation of law, the Absorbing Company (i) will increase its capital by an aggregate amount of EUR 98.- so as to bring it from its current amount of EUR 2.- to EUR 100.- by the issuance of 98 new partnership interests, having a par value of EUR 1.- each, with the same rights and obligations as the existing partnership interests of the Absorbing Company and (ii) will allocate said 98 new partnership interests in the Absorbing Company to Mr Branca as sole shareholder of the Company Ceasing To Exist.

The partnership agreement of the Absorbing Company will be amended accordingly.

- Cash payment (if any)

No cash payment will be granted to the sole shareholder of the Company Ceasing To Exist.

c) Terms for the delivery of the partnership interests in the Absorbing Company

The newly issued partnership interests will be registered in the partnership interests' register of the Absorbing Company as of the Effective Date of the Merger.

As a result of the Merger, the Company Ceasing To Exist shall cease to exist and all its shares in issue will be cancelled.

d) Date as of which the newly issued partnership interests shall carry the right to participate in the profits and any special condition regarding such right

The newly issued partnership interests will entitle its holder to participate in the profits of the Absorbing Company as from the Effective Date of the Merger and shall further be taken into consideration for the granting of any future dividends. This right is subject to no special condition.

e) Date as of which the operations of the Company Ceasing To Exist shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company

The operations of the Company Ceasing To Exist shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from 1 March 2013.

f) Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to holders of securities other than shares

All the partnership interests of the Absorbing Company shall be identical and shall confer the same rights and advantages to the shareholder of the Company Ceasing To Exist so that no special rights and no compensations will be granted at the expense of (the Absorbing Company to anyone.

g) Special advantages granted to the experts referred to in article 266 of the Law, to the members of the management bodies of the Merging Companies and to any of the persons (if any) referred to in article 261 (2) g) of the Law

Neither the experts referred to in article 266 of the Law, if any, nor the managing partner or the single manager (as the case may be) of the Merging Companies and any of the persons (if any) referred to in article 261 (2) g) of the Law, shall be entitled to receive any special advantages in connection with or as a result of the Merger.

3. Consequences of the Merger.

3.1 The Merger will trigger ipso jure all the consequences detailed in article 274 of the Law and in particular, as a result of the Merger, the Company Ceasing To Exist shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

3.2 The Absorbing Company will become the owner of the assets contributed by the Company Ceasing To Exist as they exist on the Effective Date, with no right of recourse whatsoever against the Company Ceasing To Exist.

3.3 The Absorbing Company shall pay, as of the Effective Date, all taxes, contributions, duties, levies and insurance premium which will or may become due with respect to (the ownership of the assets which have been contributed.

3.4 As of the Effective Date, the Absorbing Company shall perform all agreements and obligations whatsoever of the Company Ceasing To Exist.

3.5 The rights and claims comprised in the assets of the Company Ceasing To Exist shall be transferred to the Absorbing Company with all the securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without novation, in all rights, whether in rem or personal, of the Company Ceasing To Exist with respect to all assets and against all debtors without any exception.

3.6 The Absorbing Company shall incur all debts and liabilities of any kind of the Company Ceasing To Exist in particular, it shall pay interest and principal on all debts and liabilities of any kind incurred by the Company Ceasing To Exist.

3.7 All corporate documents of the Company Ceasing To Exist shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for as long as prescribed by the Law.

3.8 The mandate of the single manager of the Company Ceasing To Exist will be terminated on the Effective Date of the Merger. Full discharge will be given to the single manager of the Company Ceasing To Exist for the performance of its mandate.

The mandate of the managing partner of the Absorbing Company will not be affected by the Merger.

4. Additional provisions.

4.1 The undersigned note that the Merger will be subject to the condition precedent that prior to the meeting of the partners of the Absorbing Company approving the Merger or prior to the Merger becoming effective, the Absorbing Company shall modify its corporate object so as to expressly include the holding of real estate assets. As a consequence thereof, the corporate object of the Absorbing Company shall read as follows:

"The objects of the partnership are civil in nature and includes the acquisition of participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the acquisition, management, administration, operation, enhancement by sale, exchange, construction or otherwise of real estate properties, in Luxembourg or abroad and in any form whatsoever, and the exercise of any activities incidental or conducive to the implementation of the corporate object described here above.

It may also give guarantees and grant securities for the benefit of third parties or of its own partners.

The Company may carry out any operation (except commercial operation) which, directly or indirectly, relates to its corporate object or which can favour the extension, the development or the exploitation of such corporate object."

4.2 The cost of the Merger will be incurred by the Absorbing Company.

4.3 The undersigned mutually undertake to take all steps in their power in order to carry out the Merger in accordance with the legal and statutory requirements of both Merging Companies.

4.4 The Absorbing Company shall carry out all required and necessary formalities in order to carry out the Merger as well as the transfer of all assets and liabilities of the Company Ceasing To Exist to the Absorbing Company.

In particular the formalities related to the transfer of the real estate located in the district of Guardistallo in Localita' Poggio dell'Asino (Pisa), via Vicolo Vallicorati n.8, 8/a e 8/b, consisting of an agricultural land with a total land area of 22,800 square meters with an overhanging building identified in the Building Cadastre of the mentioned district as follows:

- sheet 16, map 129, Category A2, sub 3,4,13,14;
- sheet 16, map 129, Category C6 sub 8, 9,10,11;
- sheet 16, map 210 Category C/2; and
- Land Cadastre of the mentioned district sheet 16, map 194, map 45, map 88, map 211.

4.5 The shareholders / partners (as the case may be) of the Merging Companies shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the said companies, at least one month before the date of the general meetings of the shareholders / partners (as the case may be) to be called to decide on the terms of the Merger:

- the draft terms of the Merger;
- the annual accounts of the Merging Companies for the last three financial years, if any; and
- an interim balance sheet drawn up as per a date which must not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the publication of the draft terms of the Merger with the Luxembourg Official Gazette, if the last annual accounts of the Merging Companies relate to a year that ended more than six months before that date.

A copy of the above mentioned documents will be granted upon request.

5. The present document has been drawn up in Luxembourg on 19 March 2013, in original, in order to be registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, at least one month prior to the date of the general meetings of the shareholders / partners (as the case may be) of each of the Merging Companies to be called to decide on the terms of the Merger, in accordance with article 262 of the Law.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Signature page to the draft terms of the merger dated 19 March 2013.

Etruscan S.C.
Andréa Sargeant BRANCA
Managing partner
ETRUSCAN PLACES S.à r.l.
Represented by LOUV S.à r.l.
I. SHUL / P. MESTDAF H
Manger / Manager

L'associé gérant de la Société Absorbante et le gérant unique de la Société Absorbée ont décidé d'établir le présent projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

1. Description de la fusion envisagée. Les conseils de gérance des Sociétés qui Fusionnent proposent de réaliser une fusion qui impliquera le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante, conformément aux dispositions de l'article 274 de la Loi (la Fusion).

Les parts sociales / parts d'intérêt (le cas échéant) des Sociétés qui Fusionnent sont détenues à plus de 25% par M. Bernardino Branca, citoyen italien, demeurant à via San Maurilio n.23, 20122 Milan, Italie (M. Branca) et la Fusion envisagée fait partie d'une restructuration interne du groupe de sociétés détenues par M. Branca, visant à réaligner les activités et la rationalisation de la structure du groupe.

L'associé-gérant ainsi que le gérant unique (le cas échéant) des Sociétés qui Fusionnent décident mutuellement d'entreprendre toutes les étapes nécessaires à la réalisation de la Fusion, conformément aux conditions détaillées ci-après et établies dans le présent projet de Fusion.

Conformément à l'article 272 de la Loi, la Fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante lorsque les décisions concordantes desdites sociétés auront été adoptées, c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des associés des Sociétés qui Fusionnent approuvant le projet de Fusion (la Date de Prise d'Effet).

La Fusion prendra seulement effet envers les tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés des Sociétés qui Fusionnent, conformément aux l'article 9 et article 273 (1) de la Loi.

2. Informations fournies par l'article 261 (2) de la Loi.

a) Type de personne morale, dénomination sociale et siège social des Sociétés qui Fusionnent

- La Société Absorbante

La société civile Etruscan S.C. a son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 5013 et dispose d'un capital de EUR 2 divisé en deux parts d'intérêt ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune.

La Société Absorbante a été constituée le 19 février 2013 suivant un accord de partenariat exécuté sous seing privé.

Les statuts de la Société Absorbante n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

- La Société Absorbée

La société à responsabilité limitée ETRUSCAN PLACES S.à r.l. a son siège social situé au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.555 et dispose d'un capital social de EUR 48.000 divisé en 480 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100 chacune.

La Société Absorbée a été constituée selon les lois d'Italie et a été migrée au Grand-Duché de Luxembourg en vertu de résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbée, tenue à Milan le 5 juin 2007 devant le notaire Mario Notari, dont acte a été dressé à Luxembourg en date du 28 juin 2007 par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1780 du 22 août 2007.

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés depuis lors.

b) Rapport d'échange des parts sociales / parts d'intérêt

- La Société Absorbante

Le capital de la Société Absorbante est fixé à EUR 2,- représenté par 2 parts d'intérêt sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'EUR 1,- chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- La Société Absorbée

Le capital social souscrit de la Société Absorbée est fixé à EUR 48.000 représenté par 480 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Rapport d'échange

En contrepartie de l'apport de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée par application de la loi, la Société Absorbante (a) augmentera son capital social d'un montant de EUR 98,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 2,- à EUR 100,- par l'émission de 98 nouvelles parts d'intérêt, ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts d'intérêt existantes de la Société Absorbante et (ii) affectera ces 98 nouvelles parts d'intérêt au profit de M. Branca en tant qu'associé unique de la Société Absorbée.

L'accord de partenariat de la Société Absorbante sera modifié en conséquence.

- Paiement en espèces (le cas échéant)

Aucun paiement en espèces ne sera accordé à l'actionnaire de la Société Absorbée.

c) Conditions de délivrance d'actions dans la Société Absorbante

Les parts d'intérêt nouvellement émises seront enregistrées dans le registre des parts d'intérêt de la Société Absorbante à compter de la Date de Prise d'Effet de la Fusion.

En conséquence de la fusion, la société Absorbée cessera d'exister et toutes ses parts sociales émises seront annulées.

d) Date à partir de laquelle les parts d'intérêt nouvellement émises seront porteuses du droit de participation aux bénéfices et toute condition particulière relative à ce droit

Les parts d'intérêt nouvellement émises permettront à leur détenteur de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date de Prise d'Effet de la Fusion et seront par la suite prises en considération pour l'octroi de dividendes futurs. Ce droit n'est soumis à aucune condition particulière.

e) Date à laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées, à des fins comptables, comme étant réalisées au nom de la Société Absorbante

Les opérations de la Société Absorbée seront considérées, à des fins comptables, comme étant réalisées au nom de la Société Absorbante à compter du 1^{er} mars 2013.

f) Droits conférés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux détenteurs de titres autres que des actions

Toutes les parts d'intérêt de la Société Absorbée seront identiques conféreront les mêmes droits et avantages aux associés de la Société Absorbée de sorte qu'aucun droit spécial et aucune compensation ne seront accordés aux frais de la Société Absorbante à quiconque.

g) Avantages spéciaux accordés aux experts mentionnés à l'article 266 de la Loi, au gérant unique et associé-gérant des Sociétés qui Fusionnent et à toute personne (le cas échéant) mentionnée à l'article 261 (2) g) de la Loi

Ni les experts mentionnés à l'article 266 de la Loi, le cas échéant, ni l'associé-gérant ou le gérant unique (le cas échéant) des Sociétés qui Fusionnent, ni toute personne (le cas échéant) mentionnée à l'article 261 (2) g) de la Loi, ne seront autorisés à recevoir des avantages spéciaux en rapport avec ou par suite de la Fusion.

3. Conséquences de la Fusion.

3.1 La fusion déclenchera de plein droit (ipso jure) toutes les conséquences détaillées à l'article 274 de la Loi et en particulier, suite à la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses actions émises seront annulées.

3.2 La société Absorbante deviendra propriétaire des actifs apportés par la Société Absorbée tels qu'ils existent à la Date de Prise d'Effet avec aucun droit de recours contre la Société Absorbée quel qu'il soit.

3.3 La société Absorbante paiera, à compter de la Date de Prise d'Effet, tous les impôts, cotisations, droits taxes et primes d'assurance qui seront ou pourront devenir exigibles en relation avec la possession des actifs qui ont été apportés.

3.4 A compter de la Date de Prise d'Effet, la Société Absorbante exécutera tous les contrats et obligations quels qu'ils soient de la Société Absorbée.

3.5 Les droits et créances afférents aux actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec tous les titres, soit réels (in rem), soit personnels, attachés à ceux-ci. La Société Absorbante sera donc subrogée, sans novation, à tous les droits, qu'ils soient réels (in rem) ou personnels, de la Société Absorbée, à l'égard de tous ses actifs et contre tous ses débiteurs sans exception aucune.

3.6 La Société Absorbante paiera toutes les dettes de quelque nature que ce soit de la Société Absorbée. Elle paiera en particulier, le montant principal et les intérêts des dettes de toute nature qui incombent à la Société Absorbée.

3.7 Tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante aussi longtemps que prescrit par la Loi.

3.8 Le mandat du gérant unique de la Société Absorbée prendra fin à la Date de Prise d'Effet de la Fusion. Pleine décharge sera accordée au gérant unique de la Société Absorbée pour l'exécution de son mandat.

Le mandat de l'associé-gérant de la Société Absorbante ne sera pas affecté par la Fusion.

4. Dispositions supplémentaires.

4.1 Les soussignés notent que la Fusion sera soumise à la condition préalable qu'avant l'assemblée des associés de la Société Absorbante approuvant la Fusion ou avant la date d'effet de la Fusion, la Société Absorbante devra modifier son objet social afin d'inclure la détention de ses actifs immobiliers. En conséquence de ce qui précède, l'objet social de la Société Absorbante sera libellé comme suit:

"Les objets de la société civile sont de nature civile et comprennent la prise de participations dans des sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par la vente, l'échange, la construction de biens immobiliers, sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et l'exercice de toute activité annexe ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-dessus.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société civile pourra faire toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, en dehors de toute opération commerciale."

4.2. Le coût de la Fusion incombera à la Société Absorbante.

4.3 Les soussignés entreprennent réciproquement de prendre toutes les mesures en leur pouvoir afin de réaliser la Fusion conformément aux exigences légales et statutaires des deux Sociétés qui Fusionnent.

4.4 La Société Absorbante effectuera toutes les démarches nécessaires et requises à la réalisation de cette Fusion ainsi que le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

En particulier les formalités liées au transfert de l'immobilier situé dans le quartier de Guardistallo in Località' Poggio dell'Asino (Pisa), via Vicolo Vallicorati n.8, 8/a e 8/b, constitué d'un terrain agricole avec une superficie totale de 22.800 mètres carrés avec un bâtiment surplombant identifié dans le Registre Cadastral du quartier mentionné comme suit:

- page 16, plan 129, Catégorie A2, sous 3,4,13,14;
- page 16, plan 129, Catégorie C6, sous 8,9,10,11;
- page 16, plan 210 Catégorie C/2; et
- Plan Cadastral du quartier mentionné page 16, plan 194, plan 45, plan 88, plan 211.

4.5 Les associés des Sociétés qui Fusionnent auront droit de regard sur les documents suivants au siège social desdites sociétés, au moins un mois avant la date des assemblées générales des associés qui seront convoquées afin de se prononcer sur les conditions de cette Fusion:

- le projet de Fusion;
- les comptes annuels des trois dernières années des Sociétés qui Fusionnent, le cas échéant; et
- un bilan intérimaire, établi pas avant le premier jour du troisième mois précédant la date de publication du Projet de Fusion dans le Mémorial C, si les derniers comptes annuels des Sociétés qui Fusionnent font référence à une année qui s'est terminée plus de six mois avant cette date.

Une copie des documents mentionnés ci-dessus sera délivrée sur demande.

5. Le présent document a été établi le_mars 2013 à Luxembourg, en original, aux fins d'être enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, un mois au moins avant la date des assemblées générales des associés de chacune des Sociétés qui Fusionnent appelées à se prononcer sur les conditions de la Fusion, conformément à l'article 262 de la Loi.

(Signature page follows)

Signature page to the draft terms of the merger dated_March 2013.

Etruscan S.C.
Andrea Sargeant BRANCA
Managing partner
ETRUSCAN PLACES S.à r.l.
Represented by LOUV S.à r.l.

Référence de publication: 2013038464/307.

(130047230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Northern Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 116.967.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Véronique De Meester, residing professionally 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg,
acting in the name and on behalf of the company SOUTHERN INVESTMENTS S.A. having its registered office at 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg, registered with the Registrar of Trade and Companies under the number B 117.008,
by virtue of a proxy given on the 20th day of December, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation NORTHERN INVESTMENTS S.A., having its registered office at 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the twenty third day of May, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1521 of the 9th day of August, 2006;
- that the articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on the twenty-seventh day of December, 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 729 of the 15th day of April, 2011;
- that the capital of the corporation NORTHERN INVESTMENTS S.A. is fixed at ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (150,000.- EUR) represented by THREE THOUSAND (3,000) shares with a par value of FIFTY EURO (50.- EUR) each, fully paid up;

- that Southern Investments S.A. became the sole shareholder of the Company and has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation, the Company's activities have ceased;

- that Southern Investments S.A. in its capacity of liquidator of the Company Northern Investments S.A. and in its capacity of sole shareholder, declare that:

- in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 27th day of December, 2012, all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- undertakes irrevocably to settle all and any unknown and unpaid liabilities of the terminated Company,

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company;

- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (1,000.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first above written.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Southern Investments S.A. ayant son siège social au, 3 rue des Bains, L-2018 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 117.008;

Ici représentée par Maître Véronique De Meester, avocat, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

en vertu d'une procuration datée du 20 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme NORTHERN INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, a été constituée par un acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1521 du 9 août 2006, et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 729 du 15 avril 2011;

- Que le capital social de la société anonyme NORTHERN INVESTMENTS S.A., s'élève actuellement à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, entièrement libérées;

- Que Southern Investments S.A. étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société anonyme NORTHERN INVESTMENTS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- Que Southern Investments S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société NORTHERN INVESTMENTS S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* qu'en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 27 décembre 2012, que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif;

* de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/386. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020753/98.

(130024389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

PIE Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.199.289,77.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.754.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,

ON THE SEVENTEENTH DAY OF THE MONTH OF DECEMBER,

before Us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CVC European Equity Partners V (A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK22056, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, ("CVC European Equity Partners V (A) L.P."),

hereby represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17, 2012;

CVC European Equity Partners V (B) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK24527, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, ("CVC European Equity Partners V (B) L.P."),

hereby represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17, 2012;

CVC European Equity Partners V (C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK24524, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, ("CVC European Equity Partners V (C) L.P."),

hereby represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17, 2012;

CVC European Equity Partners V (D) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK25044, represented by

its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, ("CVC European Equity Partners V (D) L.P."),

hereby represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17, 2012;

CVC European Equity Partners V (E) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK25043, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, ("CVC European Equity Partners V (E) L.P."),

hereby represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17, 2012;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK18598, represented by its general partner, CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P."),

hereby represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17, 2012;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK18596, represented by its general partner, CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P."),

hereby represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17, 2012;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK18734, represented by its general partner, CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P."),

hereby represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17, 2012;

Knud Borge Pedersen, K0bmandsgarden 48, 4130 Viby Sjaelland, Denmark ("KBP"),

hereby represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17, 2012;

(CVC European Equity Partners V (A) L.P., CVC European Equity Partners V (B) L.P., CVC European Equity Partners V (C) L.P., CVC European Equity Partners V (D) L.P., CVC European Equity Partners V (E) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P. and KBP together referred to as the "Shareholders").

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of PIE Group II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two million seven hundred forty-nine thousand one hundred twelve euro and twenty-two cent (EUR 2,749,112.22), with registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 18 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2090 of 28 August 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140754 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 17 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of five hundred forty-nine thousand eight hundred twenty-two euro and forty-five cent (EUR 549,822.45) so as to reduce it from its current amount of two million seven hundred forty-nine thousand one hundred twelve euro and twenty-two cent (EUR 2,749,112.22) to two million one hundred ninety-nine thousand two hundred eighty-nine euro and seventy-seven cent (EUR 2,199,289.77) for the purpose and by cancellation of (i) the fifty-four million nine hundred eighty-two thousand two hundred forty-four (54,982,244) class E ordinary shares, and of (ii) the one (1) class A preference share, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, which have been repurchased by the Company.

2 To amend articles 6, 12 and 13 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital reduction.

3 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolution:

First resolution

The Shareholders unanimously resolved to reduce, with immediate effect, the corporate capital of the Company by an amount of five hundred forty-nine thousand eight hundred twenty-two euro and forty-five cent (EUR 549,822.45) so as to reduce it from its current amount of two million seven hundred forty-nine thousand one hundred twelve euro and twenty-two cent (EUR 2,749,112.22) to two million one hundred ninety-nine thousand two hundred eighty-nine euro and seventy-seven cent (EUR 2,199,289.77) for the purpose and by cancellation of the (i) fifty-four million nine hundred eighty-two thousand two hundred forty-four (54,982,244) class E ordinary shares, and of (ii) the one (1) class A preference share, having nominal value of one cent (EUR 0.01) each, which have been repurchased by the Company.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolved to amend paragraph 1 of article 6, paragraph 3 of article 12, and paragraph 4 of article 13 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.

Paragraph 1 of article 6 will from now on read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at two million one hundred eighty-nine thousand two hundred eighty-nine euro and seventy-seven cent (EUR 2,199,289.77) represented by

- fifty-four million nine hundred eighty-two thousand two hundred forty-four (54,982,244) Class A ordinary shares,
 - fifty-four million nine hundred eighty-two thousand two hundred forty-four (54,982,244) Class B ordinary shares,
 - fifty-four million nine hundred eighty-two thousand two hundred forty-four (54,982,244) Class C ordinary shares,
 - fifty-four million nine hundred eighty-two thousand two hundred forty-four (54,982,244) Class D ordinary shares
- and
- one (1) Class B preference share,

having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Paragraph 3 of article 12 will from now on read as follows:

" **12.3.** The shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

In any year in which the shareholders resolve to make any distribution of dividends, the holders of the Class B preference shares shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point seventy-five per cent (0.75%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class A ordinary shares shall, second priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class B ordinary shares shall, third priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class C ordinary shares shall, fourth priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class D ordinary shares shall, fifth priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class B preference shares as agreed from time to time by the shareholders. Should the Class D ordinary shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class B preference shares as agreed from time to time by the shareholders. Should the Class D and C ordinary shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class B preference shares as agreed from time to time by the shareholders. Should the Class D, C and B ordinary shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A ordinary shares shall be

entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class B preference shares as agreed from time to time by the shareholders."

Paragraph 4 of article 13 will from now on reads as follows:

" **13.4.** In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities to the shareholders;

(ii) second, to the shareholders in satisfaction, up to the nominal value of the shares; and

(iii) third, to the payment of liquidation allocations to holders of Class B preference shares, Class A ordinary shares, Class B ordinary shares, Class C ordinary shares and Class D ordinary shares, to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the priority and proportions set in article 12 for the appropriation of profits."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,400.-.

There being no other business on the Agenda, the meeting was adjourned at 4.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

CVC European Equity Partners V (A) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK22056, représenté par son General Partner CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, («CVC European Equity Partners V (A) L.P.»),

ci-après représentée par Madame Caroline Ronfort, employée, résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 17 décembre 2012;

CVC European Equity Partners V (B) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK24527, représenté par son General Partner CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, («CVC European Equity Partners V (B) L.P.»),

ci-après représentée par Madame Caroline Ronfort, employée, résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 17 décembre 2012;

CVC European Equity Partners V (C) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK24524, représenté par son General Partner CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, («CVC European Equity Partners V (C) L.P.»),

ci-après représentée par Madame Caroline Ronfort, employée, résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 17 décembre 2012;

CVC European Equity Partners V (D) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK25044, représenté par son General Partner CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St.

Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, («CVC European Equity Partners V (D) L.P.»),

ci-après représenté par Madame Caroline Ronfort, employée, résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 17 décembre 2012;

CVC European Equity Partners V (E) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK25043, représenté par son General Partner CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, («CVC European Equity Partners V (E) L.P.»),

ci-après représentée par Madame Caroline Ronfort, employée, résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 17 décembre 2012;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK18598, représenté par son General Partner CVC European Equity Tandem GP Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 («CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.»),

ci-après représentée par Madame Caroline Ronfort, employée, résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 17 décembre 2012;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK18596, représenté par son General Partner CVC European Equity Tandem GP Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 («CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.»),

ci-après représentée par Madame Caroline Ronfort, employée, résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 17 décembre 2012;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK18734, représenté par son General Partner CVC European Equity Tandem GP Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 («CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.»),

ci-après représentée par Madame Caroline Ronfort, employée, résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 17 décembre 2012;

Knud Borge Pedersen, K0bmandsgarden 48, 4130 Viby Sjælland, Danmark («KBP»),

ci-après représenté par Madame Caroline Ronfort, employée, résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 17 décembre 2012;

(CVC European Equity Partners V (A) L.P., CVC European Equity Partners V (B) L.P., CVC European Equity Partners V (C) L.P., CVC European Equity Partners V (D) L.P., CVC European Equity Partners V (E) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P. et KBP, collectivement les «Associés»).

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de PIE Group II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de deux millions sept cent quarante-neuf mille cent douze euros et vingt-deux cents (EUR 2.749.112,22), ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, alors notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2090 le 28 août 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140754 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme indiqués ci-dessus reconnaissent avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de cinq cent quarante-neuf mille huit cent vingt-deux euros et quarante-cinq cents (EUR 549.822,45) afin de le réduire de son montant actuel de deux millions sept cent quarante-neuf mille cent douze euros et vingt-deux cents (EUR 2.749.112,22) à un montant de deux millions cent quatre-vingt-dix-

neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix-sept cents (EUR 2.199.289,77) en vue de et par annulation de (i) cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-quatre (54.982.244) parts sociales de catégorie E et (ii) une (1) part sociale préférentielle de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, et qui ont été rachetées par la Société.

2. De modifier les articles 6, 12 et 13 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital.

3. Divers.

ont requis le notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé à l'unanimité de réduire, avec effet immédiat, le capital social de la Société à concurrence de cinq cent quarante-neuf mille huit cent vingt-deux euros et quarante-cinq cents (EUR 549.822,45) afin de le réduire de son montant actuel de deux millions sept cent quarante-neuf mille cent douze euros et vingt-deux cents (EUR 2.749.112,22) à un montant de deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix-sept cents (EUR 2.199.289,77) en vue de et par l'annulation de (i) cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-quatre (54.982.244) parts sociales de catégorie E et (ii) une (1) part sociale préférentielle de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et qui ont été rachetées par la Société.

Seconde résolution

Les Associés approuvent à l'unanimité la modification du paragraphe 1 de l'article 6, du paragraphe 3 de l'article 12 et du paragraphe 4 de l'article 13 des Statuts afin de refléter les résolutions précédentes.

Le paragraphe 1 de l'article 6 sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix-sept cents (EUR 2.199.289,77) représenté par

- cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-quatre (54.982.244) parts sociales ordinaires de Catégorie A,
 - cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-quatre (54.982.244) parts sociales ordinaires de Catégorie B,
 - cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-quatre (54.982.244) parts sociales ordinaires de Catégorie C,
 - cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-quatre (54.982.244) parts sociales ordinaires de Catégorie D, et
 - une (1) part sociale préférentielle de Catégorie B,
- toutes d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et toutes entièrement souscrites et libérées.»

Le paragraphe 3 de l'article 12 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **12.3.** Les associés, sur recommandation du conseil de gérance, décideront de l'affectation du solde du bénéfice annuel net et pourront déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil de gérance.

Chaque année où les associés décident de procéder à une distribution de dividendes, les propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie B auront le droit, en premier rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-quinze pour cent (0,75 %) de la valeur nominale de ces parts sociales de la Société, les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie A auront le droit, en second rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65 %) de la valeur nominale de ces parts sociales de la Société, les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie B auront le droit, en troisième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) de la valeur nominale de ces parts sociales de la Société, les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie C auront le droit, en quatrième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) de la valeur nominale de ces parts sociales de la Société, les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie D auront le droit, en cinquième rang de priorité, au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de(s) propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie B tel que décidé par les associés de temps à autre. Dans la mesure où toutes les parts sociales ordinaires de Catégorie D auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autre au moment de la distribution, les parts sociales ordinaires de Catégorie C auront le droit au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de(s) propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie B tel que décidé par les associés de temps à autre. Dans la mesure où toutes les parts sociales ordinaires de catégorie D et C auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autre au moment de la distribution, les parts sociales ordinaires de Catégorie B auront le droit au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de(s) propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie B tel que décidé par les

associés de temps à autre. Dans la mesure où toutes les parts sociales ordinaires de catégorie D, C et B auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autre au moment de la distribution, les parts sociales ordinaires de Catégorie A auront le droit au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de(s) propriétaires des parts sociales préférentielle de Catégorie B tel que décidé par les associés de temps à autre par les associés.»

Le paragraphe 4 de l'article 13 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **13.4.** En cas de liquidation, tout les actifs et avoirs de la Société seront répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, aux créanciers autres que les associés par règlement (soit par paiement, soit par constitution d'une provision pour ce paiement) de toutes les dettes et charges de la Société aux associés;

(ii) deuxièmement, aux associés par règlement jusqu'au montant de la valeur nominale des parts sociales; et

(iii) troisièmement, au paiement du boni de liquidation aux propriétaires de parts sociales préférentielles de Catégorie B, parts sociales ordinaires de catégorie A, catégorie B, catégorie C et catégorie D au vu et en considération des catégories d'actions encore en émission au moment de la liquidation, conformément aux règles de priorité et de proportionnalité stipulées à l'article 12 pour l'affectation des bénéfices.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à EUR 1.400,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 30. Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2012. Relation: RED/2012/1771. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 février 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013019516/351.

(130022993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Southwestern Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 116.713.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Véronique De Meester, residing professionally 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the company WEAVER INT'L S.A. having its registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 391956,

by virtue of a power of attorney given on the 29th day of January, 2002.

A copy of the said power, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation SOUTHWESTERN INVESTMENTS HOLDING S.A., having its registered office at 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the nineteenth day of May, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 69777 of the 28th day of July, 2006;

- that the articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on the twenty seventh day of December, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 747 of the 18th day of April, 2011;

- that the capital of the corporation SOUTHWESTERN INVESTMENTS HOLDING S.A. is fixed at ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (150,000.- Euro) represented by THREE THOUSAND (3,000) shares with a par value of FIFTY EURO (50.- Euro) each, fully paid up;

- that Weaver Int'l S.A. became the sole shareholder of the Company and has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation, the Company's activities have ceased;

- that Weaver INT'L S.A. in its capacity of liquidator of the Company Southwestern Investments Holding S.A. and in its capacity of sole shareholder, declare that:

* in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 27th day of December, 2012, all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

* undertakes irrevocably to settle all and any unknown and unpaid liabilities of the terminated Company;

* the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company;

* following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

* the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;

* the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 3, Rue des Bains L-1212 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (1,000.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first above written.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Weaver Int'l S.A. ayant son siège social au, Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC numéro 391956,

Ici représentée par Maître Véronique De Meester, avocat, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

en vertu d'une pouvoir du 29 janvier 2002.

Une copie dudit pouvoir restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme SOUTHWESTERN INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 116.713, a été constituée par un acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 69777 du 28 juillet 2006 et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 747 du 18 avril 2011;

- Que le capital social de la société anonyme SOUTHWESTERN INVESTMENTS HOLDING S.A., s'élève actuellement à cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, entièrement libérées;

- Que Weaver Int'l S.A. étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société anonyme SOUTHWESTERN INVESTMENTS HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- Que Weaver Int'l S.A. agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société SOUTHWESTERN INVESTMENTS HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* qu'en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 20 décembre 2012, que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif;

* de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: V. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/388. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020871/98.

(130024387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

M.M. Cuisine S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4741 Pétange, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 174.941.

— STATUTS

L'an deux mille treize,

le trente janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Michel ZIMMERMANN, menuisier-ébéniste, né à Ingwiller (France), le 30 novembre 1973, demeurant 9B, rue des Noyers, F-57200 Woelfling-lès-Sarreguemines (France).

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'achat, la vente et la pose de cuisines, de salle de bains, de placards et d'électroménagers.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «M.M. CUISINE S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Michel ZIMMERMANN, pré-nommé, et ont été libérées intégralement par un apport en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 1, rue de Jardins, L-4741 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel ZIMMERMANN, menuisier-ébéniste, né à Ingwiller (France), le 30 novembre 1973, demeurant 9B, rue des Noyers, F-57200 Woelfling-lès-Sarreguemines (France).

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3.- Le gérant unique préqualifié pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. ZIMMERMANN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1485. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013020062/106.

(130023467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Danel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.046.

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DANEL S.A." (ci-après dénommée la "Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 68046, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 décembre 1998, publié au Mémorial C n°217 du 30 mars 1999, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing-privé lors de la conversion du capital social en Euros le 6 novembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n°447 du 20 mars 2002,

ayant un capital social de huit millions trente-six mille quatre cent quarante-sept Euros et soixante-trois cents (8.036.447,63 EUR) représenté par mille sept cent soixante et onze (1.771) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. En référence aux lettres de démission, décharge aux administrateurs démissionnaires, Madame Valérie PECHON, présidente du conseil d'administration, Madame Mounira MEZIADI et Monsieur Philippe TOUSSAINT, pour l'exécution de leurs mandats.

2. En référence à la lettre de démission, décharge au commissaire démissionnaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de son mandat.

3. Conformément à la loi luxembourgeoise, transfert du siège administratif et du siège de direction effective de la Société à B-3920 Lommel (Belgique), 220, Sint Ritastraat, et adoption par la Société de la nationalité belge ainsi que des statuts d'une société anonyme de droit belge, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une nouvelle entité juridique.

4. Nomination de deux (2) administrateurs non rémunérés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2017, à savoir:

a) Monsieur Daniel August Martha VAN DEN BOSCH, né le 20 août 1964 à Heist-op-den-Berg (Belgique), demeurant à B-3920 Lommel, 220, Sint Ritastraat;

b) Monsieur Paul D.J. VAN DEN BOSCH, né le 20 septembre 1962 à Lierre (Belgique), demeurant à B-3941 Hechtel-Eksel, 46, Nethestraat;

5. Autorisation aux administrateurs d'accomplir en Belgique toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Belgique et à l'adoption par la société de la nationalité belge.

II. Que les actionnaires représentés, leurs mandataires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

En référence aux lettres de démission, décharge est donnée aux administrateurs démissionnaires, Madame Valérie PECHON, présidente du conseil d'administration, Madame Mounira MEZIADI et Monsieur Philippe TOUSSAINT, pour l'exécution de leur mandats.

Deuxième résolution

En référence à la lettre de démission, décharge est donnée au commissaire démissionnaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

Conformément à la loi luxembourgeoise, le siège administratif et le siège de direction effective de la Société sont transférés à B-3920 Lommel (Belgique), 220, Sint Ritastraat, et la nationalité belge est adoptée par la Société ainsi que des statuts d'une société anonyme de droit belge, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une nouvelle entité juridique.

Quatrième résolution

Deux (2) administrateurs non rémunérés sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2017, à savoir:

a) Monsieur Daniel August Martha VAN DEN BOSCH, né le 20 août 1964 à Heist-op-den-Berg (Belgique), demeurant à B-3920 Lommel, 220, Sint Ritastraat;

b) Monsieur Paul D.J. VAN DEN BOSCH, né le 20 septembre 1962 à Lierre (Belgique), demeurant à B-3941 Hechtel-Eksel, 46, Nethestraat;

Cinquième résolution

Les administrateurs sont autorisés à accomplir en Belgique toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Belgique, et à l'adoption par la société de la nationalité belge.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille six cent cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue française et la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; à la

demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve.

On the seventeenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) "DANEL S.A." (hereinafter referred to as "the Company"), with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 68046, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 30, 1998, published in the Mémorial C number 217 of March 30, 1999, and whose articles of association have been amended by deed under private seal when the share capital has been converted in Euro, on November 6, 2001, published in the Mémorial C number 447 of March 20, 2002,

having a share capital of eight million thirty-six thousand four hundred and forty-seven Euro and sixty-three Cents (8,036,447.63 EUR) represented by one thousand seven hundred and seventy-one (1,771) shares without designation of the nominal value.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Referring to the resignation letters, discharge to the resigning directors, Mrs. Valérie PECHON, chairperson of the board of directors, Mrs. Mounira MEZIADI and Mr. Philippe TOUSSAINT, for the performance of their mandates.

2. Referring to the resignation letter, discharge to the resigning supervisory auditor, the private limited company COMCOLUX S.a r.l., for the performance of its mandate.

3. In accordance with the Luxembourgish law, transfer of the registered office, the administrative headquarters and actual place of business of the Company to B-3920 Loniniet (Belgium), 220, Sint Ritastraat, and adoption by the Company of the Belgian nationality and of the articles of association of a public limited company under the laws of Belgium, such change of nationality and transfer of the registered office cannot be considered from a legal and fiscal point of view as an incorporation of a new legal entity.

4. Appointment of two (2) directors without remuneration until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of December 31, 2017, namely:

a) Mr. Daniel August Martha VAN DEN BOSCH, born on August 20, 1964 in Heist-op-den-Berg (Belgium), residing at B-3920 Lommel, 220, Sint Ritastraat;

b) Mr. Paul D.J. VAN DEN BOSCH, born on September 20, 1962 in Lier (Belgium), residing in B-3941 Hechtel-Eksel, 46, Nethestraat;

5. Authorization to the directors to fulfil in Belgium all formalities required in order to implement the transfer of the registered office to Belgium and to adopt the Belgian nationality.

II. That the shareholders, their proxy-holders and the number of the shares held by them are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed "ne varietur" by the proxy-holders of the shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That, the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

Referring to the resignation letters, discharge is given to the resigning directors, Mrs. Valérie PECHON, chairperson of the board of directors, Mrs. Mounira MEZIADI and Mr. Philippe TOUSSAINT, for the performance of their mandates.

Second resolution

Referring to the resignation letter, discharge is given to the resigning supervisory auditor, the private limited company COMCOLUX S.à r.l., for the performance of its mandate.

Third resolution

In accordance with the Luxembourgish law, the registered office, the administrative headquarters and actual place of business of the Company are transferred to B-3920 Lommel (Belgium), 220, Sint Ritastraat, and the Belgian nationality is adopted by the Company as well as articles of association of a public limited company under the laws of Belgium, such change of nationality and transfer of the registered office cannot be considered from a legal and fiscal point of view as an incorporation of a new legal entity.

Fourth resolution

Two (2) directors without remuneration are appointed until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of December 31, 2017, namely:

a) Mr. Daniel August Martha VAN DEN BOSCH, born on August 20, 1964 in Heist-op-den-Berg (Belgium), residing at B-3920 Lommel, 220, Sint Ritastraat;

b) Mr. Paul D.J. VAN DEN BOSCH, born on September 20, 1962 in Lier (Belgium), residing in B-3941 Hechtel-Eksel, 46, Nethestraat;

Fifth resolution

The directors are authorized to fulfil in Belgium all formalities required in order to implement the transfer of the registered office to Belgium and to adopt the Belgian nationality.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at one thousand six hundred and fifty Euro.

There been no further business on the agenda, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who knows French and English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2012. Relation GRE/2012/4946. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022833/174.

(130028000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Mars Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.396.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of the month of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 164.012 (the "Sole Shareholder"),

represented by Joe Zeaiter, juriste, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 December 2012 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Mars Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg (the "Company"), incorporated on 5 December 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have been amended on the 6 December 2012 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

A. Decision to close the current financial period of the Company on 31 December 2012.

B. Amendment of the Article 11 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to close the current financial period of the Company on 31 December 2012.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 11 of the articles of incorporation of the Company so that it reads as set out in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

Im Jahre zweitausendundzwölf, am dreizehnten Tage des Monats Dezember.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Gesellschafts- und Handelsregister) zu Luxemburg, unter der Nummer B 164.012 (der „Alleinige Gesellschafter“),

hier vertreten durch Herr Joe Zeaiter, Juriste, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 12. Dezember 2012, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie *ne varietur* durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

Der Alleinige Gesellschafter der Mars Holding S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) noch nicht im Registre de Commerce et des Sociétés (Gesellschafts- und Handelsregister) in Luxemburg eingetragen, (die „Gesellschaft“), gegründet am 5. Dezember 2012 gemäß Urkunde angenommen durch Me Henri Hellinckx, vorgenannt, gegenwärtig noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), veröffentlicht.

Die Satzung der Gesellschaft wurde am 6. Dezember 2012 gemäß Urkunde aufgenommen durch Me Henri Hellinckx abgeändert, welche noch nicht im Mémorial veröffentlicht wurde.

Der Erschienene gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle fünf hundert (500) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte.

2. Der Punkt für welche einen Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

A. Beschluss, dass die laufende Geschäftsperiode der Gesellschaft an 31. Dezember 2012 endet.

B. Abänderung von Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

„Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember desselben Jahres.“

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat entschieden, dass die laufende Geschäftsperiode der Gesellschaft am 31. Dezember 2012 endet.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm den in der Tagesordnung beschriebenen Wortlaut zu geben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61277. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (singé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 5. Februar 2013.

Référence de publication: 2013020066/94.

(130023861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Isanne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.176.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of November.

Before Us, Maître Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TURKISH PHARMA LUX S.AR.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 120.926, holding five thousand eight hundred seventy-four (5,874) shares of ISANNE S.AR.L.

IDE S.AR.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 118.983, holding five thousand eight hundred seventy-four (5,874) shares of ISANNE S.AR.L.

(jointly referred to as the Shareholders).

here represented by Ms Chloé Dellandrea, attorney, residing in Luxembourg by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- TURKISH PHARMA LUX S.AR.L. and IDE S.AR.L. are the shareholders of ISANNE S.A R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (Grand

Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 117.176 and incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on June 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") n°1570 on August 18, 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 7, 2012, not yet published in the Mémorial C.

- The ISANNE's share capital is presently set at five hundred eighty-seven thousand four hundred dollars (USD 587,400) represented by eleven thousand seven hundred forty-eight (11,748) shares with a par value of fifty dollars (USD 50) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the subscribed capital by an amount of eight thousand four hundred dollars (USD 8,400) to bring it from its present amount of five hundred eighty-seven thousand four hundred dollars (USD 587,400) to five hundred ninety-five thousand eight hundred dollars (USD 595,800) by the issuance of one hundred sixty-eight (168) new shares with a par value of fifty dollars (USD 50) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, TURKISH PHARMA LUX S.A R.L., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for eighty-four (84) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of four thousand two hundred dollars (USD 4,200). The amount of four thousand two hundred dollars (USD 4,200) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, IDE S.A R.L., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for eighty-four (84) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of four thousand two hundred dollars (USD 4,200). The amount of four thousand two hundred dollars (USD 4,200) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders decide to amend article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5 Capital.** The capital of the Company is set at five hundred ninety-five thousand eight hundred dollars (USD 595,800) represented by eleven thousand nine hundred sixteen (11,916) shares with a par value of fifty dollars (USD 50) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately nine hundred fifty (EUR 950,-).

Fur the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of the increase of the capital of USD 8,400.- (eight thousand four hundred US Dollars) is evaluated at EUR 6,630.06 (six thousand six hundred thirty US Dollars and six cents).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize novembre.

Par-devant Maître Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

TURKISH PHARMA LUX S.A.R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.926, détenant cinq mille huit cent soixante-quatorze (5.874) parts sociales de ISANNE S.A.R.L.

IDE S.AR.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.983, détenant cinq mille huit cent soixante-quatorze (5.874) parts sociales de la société de ISANNE S.AR.L.

(ensemble les Associés).

ici représentées par Mlle Chloé Dellandrea, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrites ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- TURKISH PHARMA LUX S.AR.L. et IDE S.AR.L. sont les associés de ISANNE S.AR.L., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 117.176 et constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 1^{er} juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") n°1570 du 18 août 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C.

- le capital social de ISANNE S.AR.L. est actuellement fixé à cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cents dollars (USD 587.400) représenté par onze mille sept cent quarante-huit (11.748) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50) chacune.

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de huit mille quatre cents dollars (USD 8.400) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cents dollars (USD 587.400) à cinq cent quatre-vingt-quinze mille huit cents dollars (USD 595.800) par l'émission de cent soixante-huit (168) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, TURKISH PHARMA LUX S.AR.L. prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-quatre (84) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille deux cents dollars (USD 4.200). La somme de quatre mille deux cents dollars (USD 4.200) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Ces faits exposés, IDE S.AR.L. prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-quatre (84) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille deux cents dollars (USD 4.200). La somme de quatre mille deux cents dollars (USD 4.200) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant. Les documents justificatifs de la souscription et du paiement en numéraire ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-quinze mille huit cents dollars (USD 595.800) représenté par onze mille neuf cent seize (11.916) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars chacune (USD 50) chacune». Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de l'augmentation de capital de USD 8.400,- (huit mille quatre cent dollars américains) est évalué à la somme de EUR 6.630,06 (six mille six cent trente euros et six cents).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DELLANDREA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54168. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 6 février 2013.

Référence de publication: 2013020006/142.

(130023427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Business Innovation Investment S.A., Société Anonyme,
(anc. Millinery Assets S.à r.l.).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.722.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit italien CABLE TRAY S.R.L., ayant siège social à 04100-Latina (Italie), Via dei Boi, 55, code fiscal 02596170593, inscrite près le R.E.A. de Latina sous le numéro 184195,

ici représenté par Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Latina, le 15 janvier 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "MILLINERY ASSETS S.A.R.L.", R.C.S.L. Numéro B 81722, ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, constituée sous la forme de société à responsabilité limitée unipersonnelle, par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1008 du 14 novembre 2001.

- Le capital social souscrit et entièrement libéré est fixé à EUR 100.000,-(cent mille Euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

- L'associé unique décide de modifier la forme juridique de la société en société anonyme sans changement de sa personnalité juridique, de changer sa dénomination actuelle en "BUSINESS INNOVATION INVESTMENT S.A.", et de convertir les parts sociales en actions selon le rapport de conversion d'une action nouvelle d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune pour deux parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune, de sorte à ramener le capital social à EUR 50.000,- (cinquante mille Euro) le tout sur le vu du rapport en date du 25 janvier 2013 établi, conformément aux dispositions légales sur les sociétés commerciales et notamment aux article 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, par Alter Audit S.à.r.l, réviseur d'entreprises à Luxembourg, et qui conclut comme suit:

Conclusion:

"En conclusion, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net est surévalué. L'actif net constaté, pour un montant d'EUR 50.000 n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société anonyme, soit un montant d'EUR 31.000."

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

- Suite aux résolutions qui précèdent, les statuts de la Société sont adaptés à la nouvelle forme juridique pour avoir désormais la teneur suivante:

"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BUSINESS INNOVATION INVESTMENT S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) divisé en 500,- (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 5. Si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, la société sera administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique tant que la société a un associé unique.

Art. 6. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en ses lieux et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

Art. 7. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social, en présence d'un conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs ou, le cas échéant, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 12. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 16. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 19. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

- Que la démission des trois gérants de la société sous son ancienne forme juridique, est acceptée, à savoir:

a) Monsieur Frédéric NOEL, avocat, né le 13/09/1967 à Algrange (France) et domicilié professionnellement au 1 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;

b) Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, né le 16/03/1968 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

c) Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, né le 29/05/1955 à Turi (Italie) et domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

- Par vote spécial, décharge leur est donnée pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Sont nommés administrateurs de la société:

a) Monsieur Frédéric NOEL, préqualifié

b) Monsieur Roland DE CILLIA, préqualifié;

c) Monsieur Giovanni VITTORE, préqualifié;

- Que la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.A.R.L., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la Section B numéro 33849 est nommée commissaire aux comptes de la Société.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Vittore et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2013. LAC/2013/4706. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Référence de publication: 2013020102/196.

(130023500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Hamon Absolute Return Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.701.

In the year two thousand and twelve, on the twenty seventh day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HAMON ABSOLUTE RETURN FUND (the "Company") an investment company with variable share capital - Specialized Investment Fund, with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 155.701, incorporated by a notarial deed, on 22 September 2010 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2141 dated 12 October 2010.

The meeting was opened by Ms Martine VERMEERSCH, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Fanny DARGENTON, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Claire-Lyne MEYER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after been signed “ne varietur” by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders after been signed by the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

II. As it appears from the attendance list, all the shares in circulation are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder declares having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

- (i) Decision to dissolve and liquidate the SICAV;
- (ii) Appointment of a liquidator;
- (iii) Determination of the power and remuneration of the liquidator for the liquidation of the SICAV;
- (iv) Appointment of KPMG Luxembourg S.à r.l. as auditor to the liquidation;
- (v) Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve and liquidate the Company with effect as on this day.

Second resolution

The meeting decides to appoint, as liquidator of the Company, Andbank Luxembourg S.A., a company with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 150.131 represented by Mr. Philippe Esser, Managing Director, born on 5 June 1964 in Saragossa (Spain) and Mr. Alain Léonard, Managing Director, born on 18 March 1968 in Ixelles (Belgium), both professionally residing in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Third resolution

The meeting resolves to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended (the “Law”).

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator shall be remunerated according to standard usage.

Fourth resolution

The meeting decides the appointment of KPMG Luxembourg Société à responsabilité limitée having its registered office at L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer (R.C.S. Luxembourg B 149.133), as auditor to the liquidation.

There being no further business, the Meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English with no need of further translation in accordance with Article 26(2) of the Law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Signé: M. VERMEERSCH, F. DARGENTON, C.-L. MEYER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/368. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Référence de publication: 2013019954/73.

(130023821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Citadel Services PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 147.824.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Simon BAKER, Managing Director, born on December 26th, 1955 in Elgin (United Kingdom), residing professionally at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

here represented by Mr Bertrand DUC, assistant, residing professionally at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 23rd, 2013.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole member (the "Sole Shareholder") of "CITADEL SERVICES PSF S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the number B 147.824, incorporated on August 21st, 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1840 dated September 23rd, 2009.

The articles have been amended for the last time on August 16th, 2011, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 2533 dated October 19th, 2011.

The appearing party declared and requested the notary to record:

I. that the Sole Shareholder holds all the ten thousand (10,000) shares with a par value of twenty euro (EUR 20) each, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda below;

II. that the item on which a resolution was to be passed were as follows:

Agenda:

Amendment of articles 9 to 12 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 9.** The Board of Managers may from time to time appoint officers of the Company, including a managing director and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Officers need not to be Managers or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company, including the right to sign on behalf of the Company, and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to at least two (2) members of the Board of Managers who will be designated as managing director of the Company, which at their turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the Board of Managers.

Art. 10. The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers of the Company, or by the individual signature of any managing director or by the individual signature of an officer or any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Managers.

Art. 11. Any litigation involving the Company in court either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Board of Managers.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more auditor(s) qualifying as réviseur(s) d'entreprises agréé(s). The auditor(s) shall be appointed by the Board of Managers which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years."

Thereupon, the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend articles 9 to 12 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 9.** The Board of Managers may from time to time appoint officers of the Company, including a managing director and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Officers need not to be Managers or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company, including the right to sign on behalf of the Company, and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to at least two (2) members of the Board of Managers who will be designated as managing director of the Company, which at their turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the Board of Managers.

Art. 10. The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers of the Company, or by the individual signature of any managing director or by the individual signature of an officer or any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Managers.

Art. 11. Any litigation involving the Company in court either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Board of Managers.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more auditor(s) qualifying as réviseur(s) d'entreprises agréé(s). The auditor(s) shall be appointed by the Board of Managers which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any form whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same person, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mil treize, le trente janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Simon BAKER, Managing Director, né le 26 décembre 1955 à Elgin (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Ici représenté par Monsieur Bertrand DUC, assistant administratif, avec adresse professionnelle au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 23 janvier 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de CITADEL SERVICES PSF S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147.824 de Luxembourg, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné, le 21 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 1840 daté du 23 septembre 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu du notaire soussigné, le 16 août 2011, publié au Mémorial C numéro 2533 daté du 19 octobre 2011.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les dix mille (10.000) parts sociales émises dans la Société d'une valeur nominale de vingt euros (20.-EUR) chacune, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessous;

II. Le point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

Ordre du jour

Modification des articles 9 à 12 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 9.** Le Conseil de Gérance peut de temps à autres nommer des mandataires de la Société, incluant un dirigeant et tout assistant de gérants ou tout mandataires qui soient considérés comme nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Les mandataires n'ont pas besoin d'être des Gérants ou des associés de la Société. Les mandataires, à moins qu'il en soit stipulé autrement, auront les pouvoirs et devoirs qui leur sont conférés par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs quant à la gestion journalière et les affaires de la Société, incluant le pouvoir de signer pour le compte de la Société, et ses pouvoirs quant à la mise en oeuvre des actes visant à la poursuite de la politique de la société et de son objet, à au moins deux (2) membres du Conseil de Gérance qui seront désignés en tant que dirigeants de la Société, qui à leur tour peuvent déléguer leurs pouvoirs s'ils y sont autorisés par le Conseil de Gérance.

Art. 10. La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants de la Société, ou par la signature individuelle d'un dirigeant ou par la signature individuelle d'un mandataire ou de toute personne à laquelle ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Tous les litiges, où la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le Conseil de Gérance.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ces livres devront être surveillés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Le(s) réviseur(s) est(ont) nommés par le Conseil de Gérance qui fixe leur nombre et leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat qui ne doit pas dépasser six ans.»

Ensuite, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 9 à 12 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 9.** Le Conseil de Gérance peut de temps à autres nommer des mandataires de la Société, incluant un dirigeant et tout assistant de gérants ou tout mandataires qui soient considérés comme nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Les mandataires n'ont pas besoin d'être des Gérants ou des associés de la Société. Les mandataires, à moins qu'il en soit stipulé autrement, auront les pouvoirs et devoirs qui leur sont conférés par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs quant à la gestion journalière et les affaires de la Société, incluant le pouvoir de signer pour le compte de la Société, et ses pouvoirs quant à la mise en oeuvre des actes visant à la poursuite de la politique de la société et de son objet, à au moins deux (2) membres du Conseil de Gérance qui seront désignés en tant que dirigeants de la Société, qui à leur tour peuvent déléguer leur pouvoirs s'ils y sont autorisés par le Conseil de Gérance.

Art. 10. La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants de la Société, ou par la signature individuelle d'un dirigeant ou par la signature individuelle d'un mandataire ou de toute personne à laquelle ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Tous les litiges, où la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le Conseil de Gérance.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ces livres devront être surveillés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Le(s) réviseur(s) est (sont) nommés par le Conseil de Gérance qui fixe leur nombre et leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat qui ne doit pas dépasser six ans.»

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions ci-dessus sont estimés à approximativement mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Duc et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2013. LAC/2013/4711. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Référence de publication: 2013019809/155.

(130023083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

GWM GROUP S.A., Global Wealth Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.332.

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL WEALTH MANAGEMENT GROUP S.A., en abrégé GWM GROUP S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 101.332, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 832 du 13 août 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Henri HELLINCKX en date du 13 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 678 du 3 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Approbation du projet de scission, publié au Mémorial C numéro 2671 du 31 octobre 2012.
- 2) Renonciation au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 3) Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
- 4) Modification de l'article 3, alinéa 1^{er}, des statuts de la société GLOBAL WEALTH MANAGEMENT GROUP S.A..
- 5) Approbation des statuts de la nouvelle société résultant de la scission, la société GWM Holding S.A..
- 6) Nomination des organes sociaux de la société résultant de la scission.
- 7) Fixation de l'adresse de la nouvelle société résultant de la scission.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve sans réserves ou restrictions le projet de scission publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2671 du 31 octobre 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée renonce, conformément à l'article 296 de la loi du 7 septembre 1987, au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales, les dispositions des articles 294 et 295 n'étant pas applicables en l'espèce, aux termes de l'article 307 (5).

Troisième résolution

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales, la scission est effectivement réalisée à la date du 30 septembre 2012, au sens des articles 288 et 307 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans dissolution de la société scindée, avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

La répartition des éléments d'actif et de passif de la Société à la nouvelle société est également approuvée, ainsi que l'attribution et les conditions d'émission des nouvelles actions, conformément au projet de scission.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire, suite à la scission réalisée de la société GLOBAL WEALTH MANAGEMENT GROUP S.A. et le transfert d'une partie de son patrimoine à la nouvelle société GWM Holding S.A., le capital social de la société GLOBAL WEALTH MANAGEMENT GROUP S.A. à concurrence de deux cent vingt mille euros (220.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de quatre millions cent mille euros (4.100.000,- EUR) à trois millions huit cent quatre-vingt mille euros (3.880.000,- EUR), par annulation de deux cent vingt (220) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Le premier alinéa de l'article trois des statuts de la société anonyme GLOBAL WEALTH MANAGEMENT GROUP S.A. aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa 1^{er}).** Le capital social souscrit est fixé à 3.880.000,- EUR (trois millions huit cent quatre-vingt mille EUR) qui est divisé en 3.880 (trois mille huit cent quatre-vingt) actions ordinaires d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune, entièrement souscrites et libérées."

Cinquième résolution

L'assemblée approuve les statuts de la nouvelle société anonyme GWM Holding S.A. résultant de la scission, tels que publiés au Mémorial C numéro 2671 du 31 octobre 2012 et ayant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GWM Holding S.A..

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent vingt mille euros (220.000,- EUR), représenté par deux cent vingt (220) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions. Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives."

Sixième résolution

L'assemblée désigne comme administrateurs de la société:

- Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert comptable, né à Fameck (France), le 26 septembre 1967, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né à San Dona' di Piave (Italie), le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal;
- Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, né à La Louvière (Belgique), le 4 janvier 1982, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'assemblée désigne comme commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016.

Septième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la nouvelle société GWM Holding S.A., résultant de la scission, à L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Sophie ERK, Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 décembre 2012. Relation GRE/2012/4591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 janvier 2013.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2013020377/163.

(130023783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Encana Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour la Société

M^e Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013019850/13.

(130023887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Volcano Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 96.807.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Volcano Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96807 (the "Company"). The Company was incorporated on 17 November 2003 pursuant to a deed of notary Gérard Lecuit, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated 1 December 2003 n° 1273, p. 61086 The articles of association of the Company (the "Articles") have been never been amended.

There appeared:

- Joseph David Hackmey, born in Israel on 2nd January 1945 residing at 20 Levy Eshkol, Tel Aviv, Israël, holder of eighty five (85) ordinary shares in the share capital of the Company; here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, and

- Albert Ben-David, born in Israel on 17th May, 1944 residing at 22 Seadia Gaon Street, 6315 Tel-Aviv, holder of fifteen (15) ordinary shares in the share capital of the Company, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed.

(together, the "Shareholders").

Such appearing parties, through their representatives, have requested the notary to state that:

I. the entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Approval of the pro forma accounts of the Company (i.e. balance sheet and profit and loss accounts) for the period from 1 January 2012 to 18 December 2012 (up to and excluding liquidation) (the "Accounts");
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
3. Appointment of Fairland Property Limited as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
5. Discharge of the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
6. Miscellaneous.

The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the Accounts.

Third resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint Fairland Property Limited, a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, registered in Tortola under number 517295 and with registered address at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator (liquidateur) of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Meeting resolves to grant a full discharge to the managers for the performance of their respective mandates until the date hereof.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de des associés de Volcano Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96807 (la «Société»). La Société a été constituée le 17 novembre 2003 en vertu d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit,

publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 1 décembre 2003 n° 1273, p. 61086. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont jamais été modifiés.

Ont comparu:

- Joseph David Hackmey, né en Israël le 2 janvier 1945 résidant au 20 Levy Eshkol, Tel-Aviv Israël, détenteur de quatre-vingt-cinq (85) parts sociales de la Société; ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée and

- Albert Ben-David, né en Israël le 17 mai 1944 résidant au 22 Seadia Gaon Street, 6315 Tel-Aviv, détenteur de quinze (15) parts sociales de la Société, Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée.

(ensemble, les "Associés").

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. l'intégralité du capital social de la Société étant dûment représentée à la présente Assemblée qui par conséquent renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés considérant avoir été dûment convoqués et ayant parfaite connaissance de apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Approbation des comptes pro forma de la Société (le bilan comptable ainsi que les comptes de perte et profit) pour la période allant du 1 janvier 2012 au 18 Décembre 2012 (jusqu'à et excluant la liquidation) (les «Comptes»);

2. Liquidation de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

3. Nomination de Fairland Property Limited en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);

4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;

5. Décharge accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et

6. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les Comptes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Fairland Property Limited, une société constituée sous le droit des Îles Vierges Britanniques, immatriculée à Tortola sous le numéro 517295 et ayant comme adresse P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques en tant que liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 janvier 2013. Relation: EAC/2013/723. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013020957/141.

(130024492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 12.786.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 janvier 2013, la cooptation en date du 10 octobre 2011 de Monsieur Olivier LECLIPTEUR au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de Monsieur Guy KETTMANN du Conseil d'Administration a été ratifiée.

Le mandat de l'administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement, la cooptation en date du 14 mars 2012 de Monsieur Yves BIEWER au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de Madame Marie BOURLOND du Conseil d'Administration a été ratifiée.

Le mandat de l'administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

De plus, lors de cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement, Monsieur Geoffrey HUPKENS, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé Administrateur avec effet rétroactif au 05 décembre 2012 en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR, Administrateur démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 14 FEV. 2013.

Pour: REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013024361/28.

(130029125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Property Development Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.179.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, tenue à la date du 15 février 2013, que

L'assemblée a pris note de la démission du commissaire aux comptes International Strategie Advisory S.à r.l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138010).

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes la société KSANTEX S. à r. l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152619), avec siège social établi au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.
Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2013024358/21.

(130029331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Sando Luxemburgo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.737.

—
En date du 29 janvier 2013, l'associé Grupo Empresarial Sando, S.L., avec siège social au 46 BIS, Avenida Manoteras, M-321593 Madrid, Espagne, a transféré la totalité de ses 5 parts sociales à SANDO DIVERSIFICACION, S.L., avec siège social au 194-19, Avenida Ortega y Gasset, MA-53 680 Malaga, Espagne.

Par conséquent, SANDO DIVERSIFICACION, S.L., précité devient l'associé unique avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Référence de publication: 2013024268/14.

(130029259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Insitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.748.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024104/10.

(130028864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

International Investments & Properties S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.052.

—
Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024107/10.

(130029086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Horizon Santé, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 447.883,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 164.492.

—
L'adresse du gérant de catégorie A, Alexis Cazé a changé et se trouve à présent au 64 bis, Chemin de la Fauvette, 1012 Lausanne, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013024055/12.

(130028799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.
